

Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne



architecture
ensa•m
marseille

LES ALLOCATIONS ERASMUS

Allocation de mobilité d'études ERASMUS

Cette allocation est délivrée uniquement aux élèves en mobilité d'études dans un établissement ayant signé un accord bilatéral avec l'ENSA-Marseille.

1. Départ vers les pays « Programme » : Ce sont les pays Européens + Royaume-Uni, Suisse, Turquie, Norvège

Le programme ERASMUS + prend en considération le coût de la vie des pays destinataires pour l'attribution de ces bourses.

Trois groupes de pays (de niveaux de vie décroissant) sont établis pour l'année 2022 - 2023 avec des fourchettes de montant.

- ▶ **Groupe 1** : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Suède, Norvège, Royaume-Uni, Suisse: **310€ à 600€ mensuel**
- ▶ **Groupe 2** : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal: **260€ à 540€ mensuel**
- ▶ **Groupe 3** : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, ancienne République yougoslave de Macédoine : **200€ à 490€ mensuel**

Il appartient aux établissements d'envoi et donc à l'ENSA-M de fixer à l'intérieur de cette fourchette les taux en fonction de sa dotation.

2. Nouveauté 2022. Départ vers les pays « Partenaire » c'est-à-dire les pays autres que les pays « Programme » avec lesquels l'EnsaM a signé une convention. Dans le cadre du nouveau programme ERASMUS + 2021-2027, des aides à la mobilité (frais de séjour) sont également accordées pour les pays « Partenaire ». Ces aides sont de 700 € mensuel mais doivent rentrer dans les 20% de la dotation Erasmus totale de l'école. Des contributions aux frais de voyage peuvent être accordées en plus en fonction de la distance parcourue et à destination des pays « Partenaire ».



Afin de bénéficier de cette bourse, l'étudiant est tenu de suivre un certain nombre d'engagements contractuels vis-à-vis du programme ERASMUS

Consulter :

Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne



architecture
ensa•m
marseille

- [Quels sont les documents pédagogiques et administratifs à remplir avant mon départ ?](#)
- [Comment faire valider mon parcours de mobilité ?](#)

En cas de non-respect de ces engagements, la bourse ERASMUS n'est pas versée, ou son reversement peut être exigé par l'ENSA-Marseille. En effet, l'ensemble de ces documents sont des pièces dont l'ENSA-M doit justifier en cas de contrôle.

3. **Nouveauté 2022.** **Lorsqu'un moyen de transport à moindre empreinte carbone est utilisé**, un complément financier de 50€ peut être apporté par Erasmus.
4. **Nouveauté 2022.** **Les étudiants ayant moins d'opportunités** (en situation de handicap ou d'affection de longue durée, habitant à une adresse classée quartiers prioritaires de la ville, boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux aux échelons 6 et 7, appartenant à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551 €, les étudiants qui ont des enfants peuvent bénéficier d'un complément financier de 250€ mensuel. Des justificatifs seront demandés et un dossier sera monté avant le départ.

A NOTER : vous n'avez pas de démarche particulière à faire pour l'obtention de l'allocation ERASMUS études. Il appartient au bureau des RI de l'ENSA-M de vous positionner dans le(s) type(s) de bourse au(x)quel(s) vous pourrez prétendre et qui sera le plus bénéfique pour vous.

Allocation de mobilité de stages ERASMUS

Consulter :

- [Qui peut partir ? Dans quelles conditions ?](#)

Montants

Les stages s'effectuant dans les pays « Programmes » sont subventionnés de la même façon que les bourses d'études, selon le groupe du pays dans lequel vous partez (voir ci-dessus « Allocation de mobilité d'étude ») plus un complément. Vous aurez donc droit au montant fixé par l'Ensa-M dans la fourchette (voir ci-dessus) auquel se rajoutera un montant fixe de 150€ par mois.

Dans la mesure où la dotation est relativement restreinte, l'ENSA-M donne la priorité de ces bourses **aux stages de master obligatoires** les autres stages n'étant pas exclus (cela est fonction du nombre de demandes).



ATTENTION, les stages réalisés dans le cadre d'une période de césure ne donnent pas droit à un financement ERASMUS.

PARTIR A L'ETRANGER/FINANCER VOTRE MOBILITE

Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne



architecture
ensa•m
marseille

Télécharger le kit de mobilité (en attente)

stage ERASMUS 2022/23

Le programme Erasmus+ et la mobilité des individus en situation de handicap

Le programme Erasmus + accorde une attention toute particulière à l'accueil, à l'orientation et au soutien pédagogique et technique et surtout aux surcoûts liés à la mobilité des individus en situation de handicap. Il s'agit de faire en sorte que tout individu profite pleinement de son expérience de mobilité européenne.

Chaque établissement d'enseignement supérieur, en signant la [Charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur \(ECHE\)](#), s'engage à assurer l'égalité d'accès et d'opportunités de mobilité aux participants de tous horizons. Par conséquent, les individus en situation de handicap peuvent bénéficier des services de soutien que l'établissement d'accueil offre à ses étudiants et personnels.

Subvention complémentaire

Pour répondre aux besoins spécifiques d'un individu en situation de handicap pendant sa mobilité, l'octroi d'un financement complémentaire en plus de la bourse de mobilité Erasmus+ vise à en faciliter sa participation.

Afin de préparer au mieux votre période de mobilité Erasmus +, vous devez compléter le formulaire de demande de fonds complémentaires que vous adressera le service des Relations internationales de votre établissement afin que vous indiquiez les coûts supplémentaires liés à votre handicap.

Quels sont vos besoins complémentaires ?

Les coûts éligibles à un complément de financement peuvent être divers: hébergement spécifique, assistance d'un accompagnateur pendant le voyage, suivi médical, soutien matériel, aide à domicile ou encore auxiliaire de vie.

Comment candidater ?

Il vous faut vous adresser au service des Relations internationales / coordinateur Erasmus + de votre établissement pour vous aider à compléter le formulaire de demande de fonds complémentaires qu'il vous fournira : relations-internationales@marseille.archi.fr
N'hésitez pas à consulter le site [Mapped](#), outil en ligne de cartographie sur l'accessibilité des établissements d'enseignement supérieur mis au point par [l'Erasmus Student Network](#) (ESN);

PARTIR A L'ETRANGER/FINANCER VOTRE MOBILITE

Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne



architecture
ensa•m
marseille

La « [Student toolkit](#) » a été conçue par des étudiants pour les étudiants et contient de nombreux conseils pour vous soutenir lors de votre mobilité.

Informations complémentaires

Consultez les témoignages Erasmus + suivants:

- [ExchangeAbility project](#)
- [ExchangeAbility](#) videos
- [Erasmus+ Ambassadors](#)

I. Critères d'attribution et de financement de fonds complémentaires

Il sera possible pour l'établissement de déposer de manière continue des demandes de financement complémentaire pour ces publics à la condition que les demandes soient introduites 1 mois avant le début des mobilités.

Les bénéficiaires sélectionnés pour l'octroi d'un financement complémentaire par l'établissement d'enseignement supérieur, sont obligatoirement déjà allocataires d'une bourse européenne de mobilité de l'enseignement supérieur.

Les conditions d'éligibilité d'une candidature à un financement complémentaire dépendent de la complétion du formulaire et de son envoi par courrier, 1 mois avant le départ en mobilité de l'individu, dûment complété et signé, ainsi que de l'annexion des différentes pièces listées ci-dessous, attestant notamment du type de handicap du bénéficiaire :

- ✓ Contrat de mobilité de l'individu 2022
- ✓ Copie recto verso de la carte d'invalidité ou attestation médicale
- ✓ Copie de la décision PCH si attribuée à l'individu
- ✓ Devis justifiant les coûts supplémentaires liés à l'hébergement spécifique, s'il y a lieu
- ✓ Devis justifiant les coûts supplémentaires liés au transport, s'il y a lieu (attention uniquement réservé aux handicapés moteurs ne bénéficiant pas d'un logement au sein du campus)
- ✓ Certificat médical de moins de 3 mois spécifiant s'il y a lieu le suivi médical lors du séjour
- ✓ Devis justifiant les coûts supplémentaires liés à l'assistance et au suivi médical
- ✓ Devis justifiant les coûts supplémentaires liés au matériel didactique ou autres besoins
- ✓ Preuve que l'établissement d'envoi s'est assuré des conditions d'accueil adéquates
- ✓ Copie carte grise véhicule s'il y a lieu
- ✓ Attestation délivrée par l'organisme d'accueil, visant à vous informer des mesures prises pour l'individu en mobilité
- ✓ Toute pièce justifiant d'autres besoins.



Les frais pour les besoins spécifiques seront pris en charge sur la base des frais réels estimés par l'établissement après une analyse des besoins avec le participant.

L'Agence Nationale ne prendra en compte que les frais supplémentaires qui ne peuvent pas être couverts par d'autres sources de financements.

Chaque coût énoncé doit être justifié sous peine d'être rejeté. L'évaluation des besoins spécifiques doit être documentée et justifiée : factures, devis, échanges de mails...

L'ensemble des informations demandées dans le formulaire ont pour objectif de déterminer le plus précisément possible les coûts supplémentaires supportés par l'étudiant lors de son séjour.



Pour ce qui est des individus en situation de handicap qui seraient déjà partis en mobilité, merci de compléter le formulaire, de joindre les pièces justificatives et nous les retourner rapidement par courrier.

II. Critères d'inéligibilité

Les candidatures de demande de fonds complémentaires seront déclarées inéligibles dans les cas suivants :

- a. Le formulaire n'a pas été envoyé dans les délais impartis par courrier
- b. Le formulaire n'est pas correctement rempli et les justificatifs obligatoires et nécessaires à l'étude du dossier n'ont pas été annexés
- c. La déclaration sur l'honneur n'a pas été dûment signée par le bénéficiaire et le représentant légal de l'établissement du bénéficiaire, et annexée au dossier.

III. Résultat et financement accordé

L'attribution de ces fonds complémentaires donnera lieu à un avenant au contrat financier initial de l'établissement.

Le contrat de mobilité de l'individu devra indiquer si l'allocation accordée comprend un complément de financement en raison de handicap.

IV. Sources d'informations utiles et à diffuser

Vous avez parfois du mal à comprendre le vocabulaire « du monde du handicap » ? N'hésitez pas à consulter le glossaire sur le site [handicap.fr](http://informations.handicap.fr/art-etudiants-handicapes-mobilite-24-6878.php) : <http://informations.handicap.fr/art-etudiants-handicapes-mobilite-24-6878.php>

Que vous soyez individu en situation de handicap ou responsable du service des Relations Internationales, n'hésitez pas à demander conseil auprès des « missions/bureaux handicap »

Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne



architecture
ensa•m
marseille

des universités, principaux interlocuteurs des étudiants handicapés. Vous pouvez obtenir leurs coordonnées en tapant, par exemple, sur internet : "[mission handicap université La Rochelle](#)".

La liste des responsables de l'accueil des étudiants handicapés de toutes les universités est disponible en ligne sur le site internet du ministère :

<http://www.education.gouv.fr/cid3919/liste-des-correspondants-handicap.html>

L'Association nationale pour le Droit au Savoir et à l'Insertion professionnelle des jeunes personnes handicapées donne de très bons conseils quant à la préparation d'une mobilité d'un individu en situation de handicap :

http://www.droitausavoir.asso.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=34&Itemid=40

Découvrez le témoignage d'un étudiant en situation de handicap parti récemment en mobilité : <http://informations.handicap.fr/art-erasmus-etudiant-mobilite-24-6879.php>

D'autres informations importantes peuvent être consultées sur le [Guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé à l'Université \(CPU\)](#) ainsi que sur le site European Agency for Development in Special Needs Education : <http://www.european-agency.org>.